

Lycée Emilie du Châtelet

35, Cours du Danube

77700 SERRIS

Tel : 01 64 63 06 36

CAHIER DES CHARGES

I CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Article 1er - Procédure

- Mise en concurrence par le biais d'une demande de devis.

Article 2 – Objet : vérification et contrôle par un organisme agréé, des installations du lycée (offre à lot unique) :

- 1) Vérification annuelle de l'ensemble des installations électriques : lycée et logements de fonction
- 2) Vérification annuelle de l'ensemble des installations gaz : lycée et logements de fonction
- 3) Vérification annuelle et quinquennale de l'ensemble des ascenseurs et monte-charge
- 4) Vérification annuelle de l'ensemble des portes et portails automatiques
- 5) Vérification triennale de l'ensemble des installations SSI, désenfumage
- 6) Vérification tous les deux ans des deux panneaux de baskets

Tous les contrôles doivent être effectués en conformité avec les réglementations en vigueur

Article 3 – Durée du marché et résiliation

La durée du marché est d'un an, renouvelable pour la même durée, quatre fois par tacite reconduction, sans que la totalité du marché n'excède cinq ans.

Le marché peut être résilié à sa date anniversaire, par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de deux mois.

Article 4 – Comptable assignataire et modalité de règlement des factures

Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Emilie du Châtelet.

Les règlements seront effectués par mandat administratif, après service fait (et remise du rapport de vérification) selon les délais de la comptabilité publique.

Chaque prestation de vérification devra être facturée séparément.

Article 5 – Date de dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au lycée au plus tard le 19 décembre 2018 à 17 heures.

Une visite préalable de l'établissement est obligatoire, entre le 04 et le 11 décembre 2018.

II CLAUSES PARTICULIERES

Article 6 – Décomposition de l'offre : Offre à lot unique

L'offre doit porter sur l'ensemble des vérifications pour un lot unique.

L'offre doit être détaillée : le prix par prestation de vérification doit être précisé dans l'offre.

Descriptif sommaire des locaux et installations :

1) Vérification des installations électriques :

- Un parking sous terrain
- Un sous-sol, un rez-de-chaussée, et 2 étages supérieurs.
- Une section hôtelière comprenant au moins 2 cuisines, un local pâtisserie, 2 salles de restauration.
- Un espace hébergement comprenant 3 chambres d'application
- Une demi-pension avec cuisine, self et réfectoire
- Des bureaux administratifs, CDI, salle d'examen, infirmerie
- 57 salles de cours (environ) comprenant enseignement général, laboratoires... réparties sur 2 bâtiments
- Un internat de 120 lits sur 4 niveaux (Rdc et 3 étages supérieurs)
- 4 ascenseurs (2 au lycée, 1 dans les logements de fonction, 1 dans l'internat)
- Un transformateur électrique haute tension alimentant l'ensemble du lycée et de l'internat
- 1 TGBT, des armoires électriques et coffrets électriques
- Des portes, portails électriques, un monte charge

2) Vérification des installations gaz :

Le lycée dispose de 2 sous-stations (1 pour le lycée et 1 pour l'internat)

3) Vérification des ascenseurs et monte-charge :

Le lycée dispose de 4 ascenseurs et 1 monte-charge :

- Un ascenseur logements de fonction : 4 niveaux du sous-sol au 2^e étage
- Un ascenseur lycée (hall lycée)
- Un ascenseur lycée en zone section hôtelière
- Un ascenseur à l'internat
- Un monte-charge au quai de livraison du lycée

4) Vérification des portes et portails automatiques :

- Portail automatique 2 vantaux entrée parking
- Portail automatique 2 vantaux sortie parking
- Porte sectionnale automatique accès au sous-sol.
- Dispositif signalisation accès portail et boucle au sol

5) Vérification des installations SSI, désenfumage :

- SSI
- Désenfumage mécanique et naturels
- Détecteurs incendies dans les chambres d'internat
- Portes coupe-feux, détecteurs manuels

6) Vérification des panneaux de basket :

Vérification devant comprendre un test d'effort.

Ce descriptif n'est pas exhaustif. Il est donné uniquement à titre indicatif. **Une visite préalable des locaux est obligatoire, sur rendez-vous, entre le 04 et 11 décembre 2018.**

A cette occasion tous les locaux et toutes les installations seront accessibles.

Article 7 – Date d'intervention

Les dates d'intervention seront déterminées d'un commun accord.

Les interventions devront être effectuées à partir de l'année 2019.

III JUGEMENT DES OFFRES DE SERVICE

Article 8 – Critères de jugement

Les critères de jugement seront répartis de façon suivante :

- Le prix proposé : 60%
- La capacité de la société à satisfaire aux conditions énoncées ci-dessus : 40%

Les offres de contrat seront transmises par mail avec demande de confirmation de lecture à l'adresse suivante : denise.castard@ac-creteil.fr

L'objet du mail sera le suivant : "proposition de devis-CTO"

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter :

Mme Castard Denise, gestionnaire-adjointe ou M. Messenger Thierry, responsable maintenance au 01 64 63 06 36